



Association Les Amis des Bauges

Charte d'utilisation du service logement **(à destination des propriétaires)**

Petit rappel historique sur le service :

Depuis 2004 nous proposons un service « logement permanent » disponible à l'accueil des Amis des Bauges. Ce service permet aux propriétaires qui ont un logement disponible à l'année de nous le signaler pour que nous puissions transmettre ce renseignement aux personnes cherchant une location de ce type. *Il s'agit donc d'essayer de mettre en rapport l'offre et la demande locale en termes de location de logement à l'année.*

Afin que ce service fonctionne pour le mieux,

Le propriétaire s'engage :

- A rédiger une annonce à partir du cadre fourni par les Amis des Bauges. Cette annonce pourra être consultée dans un classeur aux Amis des Bauges, et si le propriétaire accepte, sur un fichier qui sera en ligne sur internet, accessible depuis le site portail.amidesbauges.org, association Amis des Bauges, dans la rubrique « 1.7 - Point Accueil Emploi Formation », sous rubrique « 1.7.2 - Les petites annonces ».
- A signaler aux Amis des Bauges, dès que le logement est loué (afin de pouvoir le retirer des listes)
- A répondre aux différentes enquêtes que pourraient mener l'association « les Amis des Bauges » pour connaître l'efficacité du service ou l'offre de logements sur le canton.

De son côté, l'association « Les Amis des Bauges » s'engage :

- A faire confiance aux propriétaires et à ne pas vérifier l'état du logement,
- A diffuser, avec la même égalité, les logements qui seront dans les listes en fonction des demandes,
- A animer le dispositif afin de rendre le meilleur service possible à la population. (Notamment, à retirer les offres d'emploi après 3 mois d'affichage si le propriétaire ne se manifeste pas.)

Par ailleurs, l'association « Les Amis des Bauges » ne se porte pas garante des personnes qui cherchent à occuper la location.

Ce service est gratuit, néanmoins afin de soutenir cette action, l'adhésion à l'association est vivement conseillée (tarif annuel en 2015 de 10 € pour une famille, 8 € pour une personne seule).

Signature du propriétaire